

2025-009

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LE CANDIDAT
RETENU AU POSTE D'AIDE SOIGNANTE A TEMPS COMPLET**

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 janvier, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le quinze janvier 2025, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Anne Marie CHENAL, Sylviane DUCHOSAL, Sylvie FONDARD,,
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Excusée :

Rose PAVIET (pouvoir à Sylviane DUCHOSAL)

Absent :

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Le Président rappelle au Conseil d'Administration qu'il a, par délibération du 26 septembre 2024, créé un poste d'aide-soignante à TC. Le poste a été déclaré vacant suite à la démission de l'agent. A l'issue de la période de recrutement, l'unique candidature reçue émane d'un agent contractuel, lequel possède les diplômes et l'expérience requise pour répondre aux besoins de l'EHPAD.

Il convient donc d'autoriser le Président à signer le contrat correspondant avec le candidat retenu.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 8
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 8
- nombre de votes « pour » : 8
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des collectivités,

Vu le Code général de la fonction publique, et plus précisément l'article L.332-8,

Vu le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier des cadres d'emploi des aides-soignants territoriaux,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion en date du 2/12/2024,

Vu l'absence de candidatures d'agents fonctionnaires,

Considérant que le bon fonctionnement de l'EHPAD implique le recrutement d'un agent contractuel en l'absence de candidatures d'agents titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant que la candidate retenue satisfait aux conditions de recrutement et aux qualités exigées pour le poste,

DECIDE de recruter un agent contractuel au poste d'aide-soignant, pour la période du 01/02/2025 au 31/01/2026, à temps complet et de lui verser une rémunération calculée sur la base de l'échelon 5 du grade d'aide-soignante de classe normale,

AUTORISE le Président à signer le contrat de travail correspondant avec la candidate retenue,

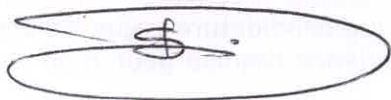
Dit que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits au BP 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 23 JANVIER 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI



C.I.A.S.
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-FLAGNE CEDEX